

**NOTE D'INFORMATION
SUR LES PROCEDURES DE PRISE EN CHARGE
DES COUTS DE FORMATION**

Non salarié
ou
Conjoint
collaborateur

- 1) Vous êtes Chef d'Entreprise non salarié ou conjoint collaborateur et dûment inscrit au Registre du Commerce.

Il vous appartient de prendre contact avec le « Point Relais AGEFICE » dont vous relevez (cf encadré ci-contre).

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Copie de votre extrait K.bis
- Un R.I.B
- Une notification d'affiliation, de versement ou de dispense de versement au RSI.

Point relais AGEFICE :

**Chambre de Commerce
et d'Industrie de la
Vienne**

47 rue du Marché –
BP 229
86 000 POITIERS

Tel : 05 49 60 98 09

Salarié

- 2) Vous êtes salarié d'une entreprise dûment inscrite au Registre du Commerce, vous pouvez prétendre à une prise en charge de ce stage.

Il vous appartient de prendre contact avec la délégation régionale du FAFIH dont vous relevez.

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Eventuellement une copie de votre extrait K.bis

FAFIH :

125-127 avenue de
Turenne
33 000 BORDEAUX

Tel : 05 56 79 69 00